



AIDE SOIGNANT(E)

LA PROFESSION

L'aide-soignant(e) participe à la prise en charge globale des personnes, au sein d'une équipe pluridisciplinaire en milieu hospitalier, extrahospitalier ou médico-social. Il/elle peut ainsi, outre l'hôpital, être employé dans d'autres services : maisons de retraite, services de soins à domicile... Il/elle peut également envisager, après trois années d'expérience en tant qu'aide-soignant, une formation d'infirmier à condition de passer le concours d'admission.

Il/elle participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins permettant de répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie et à compenser partiellement ou totalement au manque d'autonomie de la personne. Il/elle participe en outre à l'entretien de l'environnement immédiat du patient et à la désinfection du matériel. C'est une profession qui demande de la rigueur, de la disponibilité, de la patience, des capacités d'initiative et un esprit d'équipe.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide soignant et portant diverses dispositions élatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- formation paramédicaux

 Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 1383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique
- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonction rement des instituts de formation paramedicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Diplôme de niveau 4 dans la nouvelle nomenclature

LES CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée en institut de formation d'aide-soignante est régie par l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Pour être admis à effectuer les études conduisant au diplôme d'Etat d'ade soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est accessible sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- la formation initiale,
- la formation professionnelle continue,
- la validation des acquis de l'expérience professionnelle

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant

L'entretien dure quinze à vog minutes et permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Aucun frais lié aux épreuve de sélection ne peut être demandé aux candidats.

LES ÉTUTES PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Les candidats ayant déjà été sélectionnés à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage peuvent être admis directement en formation sous conditions (cf article 10 de l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

admission en CFA est conditionnée au nombre de places disponibles.

LES ÉTUDES

La formation est d'une durée totale de 1540 heures (11 mois) :

- 770 heures ou 22 semaines de formation théorique
- 770 heures ou 22 semaines de formation en milieu professionnel.

La formation peut être suivie de façon continue ou discontinue sur une période maximale de 2 ans, à l'exception des candidats inscrits dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience.

La formation théorique et pratique comprend 10 modules répartis en 5 blocs.

L'enseignement en Etablissement de formation est dispensé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou travaux pratiques.

Il existe deux rentrées : septembre et janvier.

La formation comprend quatre périodes de stage (trois stages de cinq semaines et un stage de sept semaines) à réaliser en milieu professionnel dans le secteur sanitaire, social ou médicosocial, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Service des métiers paramédicaux et du travail social 53 boulevard Vivier Merle

69429 LYON Cedex 03

Site internet: www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr Crédits photo: Istockphoto / mise à jour décembre 2023 Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Liberté Égalité Fraternité



AIDE -SOIGNANT(E)

Les trois stages de cinq semaines doivent permettre d'aborder les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et la prise en soins d'une personne dont l'état de sante altéré est stabilisé.

Le stage de sept semaines réalisé en fin de formation permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel. Au cours des stages, l'apprenant réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

LA VAE

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôm (réalisation des soins d'hygiène et de confort en établissement ou au domicile auprès de personnes dépendantes, inconscientes, ou ayant un de

condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise. Seules les activités exercées au cours des 12 dernières années sont prises en compte. Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Les candidats doivent justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) à Limoges (Tél: 0809 540 http://vae.asp-public.fr et http://www.vae.gouv.fr

Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité

La liste de ces organismes est disponible sur le site Interne de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : http one-alpes.dreets.gouv.fr/ rubrique « Cohésion sociale et solidarités », puis « Formations sociales et paramédicales », puis « VAE ».

LES DISPENSES, ÉQUIVALENCES ET ALLÈGEMENTS DE SCOL

Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements :

- Les personnes admises en formation et titulaires d'autres titres ou diplômes peuvent faire l'objet de dispenses de modules d'enseignement comme suit :

 Titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture depuis la réforme de 2021 : modules T à 4 allégés, équivalence des modules 5 à 10

 Titulaires du DE d'auxiliaire de puériculture entre 2006 et 2021 : modules T à 4 et 10 allégés, équivalence des modules 5, 6, 8 et 9

 Titulaires du BAC PRO ASSP depuis 2011 : équivalence des modules 1 et 2 et 6 à 10

 Titulaires du BAC PRO SAPAT depuis 2011 : équivalence des modules 1 et 2 et 6 et 7

 Titulaires du Titre professionnel ADVF (assistant de vie aux familles) modules 1, 9 et 10 allégés et dispense de formation sur les modules 2, 5
 - Titulaires du Titre professionnel ASMS (Agent de service mético social): modules 1, 2, 6, 9 et 10 allégés, équivalence du module 8
 - Titulaires du DE AES (assistant éducatif et social) depuis la jérorme de 2021 : modules 1, 2, 3, 4 et 8 allégés, équivalence des modules 5, 6, 9 et
 - Titulaires du DE AES (assistant éducatif et social) vant la réforme de 2021, toutes spécialités : modules 1, 2, 4 et 10 allégés, équivalence des modules 6 et 9
 - Titulaires du diplôme ARM (assistant de régular an médicale) depuis 2019 : modules 3, 4, 6 et 10 allégés, équivalence du module 9 et dispense de formation du module 2
 - Titulaires du diplôme d'ambulancier depuis 2006 : modules 3, 4, 6, 8, 9 et 10 allégés, équivalence du module 5

LES AIDES FINANCIERE

Les étudiants peuvent être rémunéres ar leur établissement hospitalier dans le cadre de la formation professionnelle. Ils peuvent obtenir après

- constitution d'un dossier auprès de leur école une bourse d'État ou une allécation d'études,
- une aide financière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, un contrat de qualification

Sont déclarés reçu s au diplôme d'Etat d'aide-soignant les candidats qui ont validé l'ensemble des modules et stages de la formation en école et des es à l'exercice du métier. compéte

Le diplôme d'État d'aide-soignant est délivré par la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités aux candidats déclarés admis par le jury. Le jury du diplôme d'État d'aide-soignant est nommé par le préfet de région.

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Service des métiers paramédicaux et du travail social 53 boulevard Vivier Merle 69429 LYON Cedex 03

Site internet: www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr Crédits photo : Istockphoto / mise à jour décembre 2023

Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités





AIDE-SOIGNANT(E)

LES LIEUX DE FORMATION

LLO LILON	IESI-IEAS Elevriat	Centre Hospitalier de Elevriat – 900 route de Paris – CS 90401 – 01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex	04 74 45 43 83
Ain		,	
	IFAS Marcelle Parde	BRESSE	04 74 32 76 75
	IFSI-IFAS du Bugey		04 37 61 67 10
	IFAS du Haut Bugey		04 74 73 11 21
	IFAS Saint-Sorlin		04 74 35 98 27
	AS Marcelle Pardé BRESSE SI-IFAS du Bugey Centre Hospitalier Public – 180 rue de la Forestière – 8P 36 – 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES AS du Haut Bugey Centre Hospitalier du Haut Bugey – 1 route de Veyziat – CS 20100 – 01117 OYONNAX Cedex AS daint-Sorfin 10 place de la Halle – 01150 SAINT-SORLIN-R-BUGEY 10 place de la Halle – 01150 SAINT-SORLIN-R-BUGEY 20 rue du Vert Galant – BP 30401 – 03004 MOULINS 01 FISAS Acroix-Rouge 20 rue du Vert Galant – BP 30401 – 03004 MOULINS 01 SIE LIFAS Montluçon 10 SIE LIFAS Montluçon 10 SIE LIFAS Montluçon 10 SIE LIFAS Worthugo 11 Centre Hospitalier d'Ardèche Nord – Rue du Bon Pasteur – BP 119 – 07103 ANNONAY Cedex 12 SIE LIFAS Victory 13 Sol boulevard Denière – 03290 VICHY 15 SIE LIFAS Aubenas 14 Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale – 9 chemin de Boisvignal – BP 50146 – 07205 15 SIE JAS Aubenas 15 SIE Aubenas 16 Centre Hospitalier Sainte-Marie – 19 cours du Temple – BP 241 – 07002 PRIVAS Cedex 16 STOATOMON Hofpital de Tournon – 50 rue des Alpes – BP 63 – 07301 TOURNON-SUR-RHONE Cedex 17 SIE LIFAS Aurillac 18 Saint-Flour 19 Saint-Joseph Hamar Sie Lifas Saint-Marie – 19 cours du Temple – BP 241 – 07002 PRIVAS Cedex 18 Saint-Flour 19 Saint-Joseph Agricole 19 Saint-Joseph Ag	04 70 48 20 30	
Allier	IFSI et IFAS Montluçon	Rue Pamparoux – 03100 MONTLUÇON	04 70 02 30 89
	IFSI et IFAS Vichy	•	04 70 97 33 31
	IFSI-IFAS Annonay		04 75 67 89 51
Ardèche	IFSI-IFAS Aubenas	AUBENAS Čedex	04 75 35 60 64
			04 75 20 16 26
			04 75 07 75 57
			04 71 46 56 22
Contol	IFAS Saint-Flour	1 avenue de Besserette – 15100 SAINT-FLOUR	04 71 60 63 53
Cantal	IFAS Mauriac	Avenue Fernand Taillandier – 15200 MAURIAC	04 71 67 33 33
	Privé Saint-Joseph à Maurs		04 71 49 04 79
Drôme - - Isère			04 75 53 43 40
	IFAS Drôme Nord		04 75 23 80 85
	IRFSS Croix-Rouge Française	· C	04 75 43 20 03
	IFAS Victor Hugo		04 75 41 90 40
	IFSI-IFAS Bourgoin-Jallieu		04 69 15 76 60
	IFAS Françoise Dolto	Lycée Professionnel Françoise Dolto – ◆rue Piardière – 38120 FONTANIL-CORNILLON	04 76 28 85 00
	IFSI-IFAS CHU Grenoble Alpes	Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Albes – CS 10217 – 38043 GRENOBLE Cedex 9	04 76 76 50 66
Isàra	IRFSS Croix-Rouge Française		04 76 49 01 63
isere	IFAS du Guiers – Val d'Ainan	Lycée Privé du Guiers - Val d'Ainan - 6 place du Marché - 38480 LE PONT-DE-BEAUVOISIN	04 76 37 21 20
	IFSI-IFAS Saint-Égrève	Centre Hospitalier Alpes Isaac - 3 rue de la Gare - CS 20100 - 38120 SAINT-ÉGREVE Cedex	04 76 56 49 59
	IFAS Saint-Marcellin	Centre Hospitalier Général 1 avenue Félix Faure – BP 8 – 38160 SAINT-MARCELLIN	04 57 82 80 04
	IFSI-IFSI Vienne	Centre Hospitalier Lucien Hussel – Montée du Docteur Chapuis – BP 127 – 38209 VIENNE Cedex	04 74 31 30 42
	IFSI-IFAS Montbrison	Centre Hospitalier du Forez – 2 boulevard Gambetta – 42600 MONTBRISON	04 77 96 71 30
	IFSI-IFAS Roanne	Centre Hospitalier 35 Bis rue Albert Thomas – 42300 ROANNE	04 77 23 79 80
	IFSI-IFAS Hôpital du Gier	Hôpital du Gier – 1 rue Pétin Gaudet – 42403 SAINT-CHAMOND Cedex	04 77 22 07 15
Loire	IFAS Benoît Charvet	Lycée Professionnel Benoît Charvet – 19 Bis rue de Laharpe – 42021 SAINT-ETIENNE	04 77 49 30 80
	IRFSS Croix-Rouge Française	Site de Saint-Étienne – 41 rue Montferré – 42100 SAINT-ETIENNE	04 77 81 02 04
	IFAS La Salésienne	Lycee Polyvalent Privé La Salésienne – 35 rue de la Richelandière – 42100 SAINT-ETIENNE	04 77 49 37 7
	IFSI et IFAS Le Puy	12 boulevard Docteur Chantemesse – BP 20352 – 43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex	04 71 04 33 67
Hauta Laira	CFP Anne Marie Martel	2 rue Anne Marie Martel – CS 60044 – 43009 LE PUY-EN-VELAY	04 71 05 31 08
naute-Loire	Ensemble Scolaire Catholique		
	Saint-Gabriel	LEAM EUGEIIIE JOUDEIT – 10 DIS TUE TRAVETSIERE - 432UU YSSINGEAUX	04 71 65 75 10
Loire - Haute-Loire -			04 73 75 13 60
Puy de Dôme	IFAS Thiers	Le Fau – 63307 THIERS Cedex	04 73 51 10 38
	IFAS Ambert	Avenue Georges Clémenceau – BP 74 – 63600 AMBERT	04 73 82 73 47
S	IFAS de l'Argentière		04 74 26 78 50
	IFAS Simon Rousseau		04 78 43 31 8
	IFAS La Maisonnée	Groupe UGECAM Rhône-Alpes – 68 avenue du Chater – 69340 FRANCHEVILLE	04 72 16 22 07
	IRFSS Croix-Rouge Française	Site de Lyon – 115 avenue Lacassagne – 69003 LYON	04 72 11 98 6
	IFAS Esquirol	Hospices Civils de Lyon – 5 avenue Esquirol – 69424 LYON Cedex 03	04 72 11 79 40
	IFAS Don Bosco	Lycée Professionnel Privé Don Bosco – 103 montée de Choulans – 69005 LYON	04 72 41 14 54
	IFSI-IFAS Saint-Joseph Saint-Luc	Centre Hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc – 42 Bis rue Professeur Grignard – 69007 LYON	08 26 28 81 8
Rhône	IFSI-IFAS Rockefeller	Ecole Rockefeller – 4 avenue Rockefeller – 69373 LYON Cedex 08	04 78 76 52 2
	IFAS Ocellia	Ocellia – Le Sémaphore – 20 rue de la Claire – CP 320 – 69337 LYON Cedex 09	04 78 83 40 8
	IFAS Pôle Formation Santé IFAS Joseph-Marie Jacquard	Site GREENOPOLIS – 16 rue Berjon – 69009 LYON Lycée Professionnel Joseph- Marie Jacquard – 20-28 rue Louis-Auguste Blanqui – BP 35 –	04 37 46 18 4 04 78 51 01 7
	IFAS Clémenceau	69921 OULLINS Cedex 1 avenue Georges Clémenceau – BP 49 – 69565 SAINT-GENIS LAVAL Cedex	
		avenue deorges cientenceau = pr 49 = 09000 SAINT-GEINTS LAVAL CEGEX	04 78 86 30 00
		L'Hônital Nord-Ouest - Chemin du Vort Colont - 60170 TAPAPE	04 74 05 47 00
	IFAS Tarare IFSI Villefranche	L'Hôpital Nord-Ouest – Chemin du Vert Galant – 69170 TARARE L'Hôpital Nord-Ouest – Plateau d'Ouilly – BP 80436 – 69655 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE Cedex	04 74 05 47 00 04 74 09 26 83

Service des métiers paramédicaux et du travail social

53 boulevard Vivier Merle

69429 LYON Cedex 03

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr Crédits photo : Istockphoto / mise à jour décembre 2023 Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités





AIDE-SOIGNANT(E)

LES LIEUX DE FORMATION (suite)

Savoie	IFAS GRETA Savoie	88 avenue de Bassens – 73000 BASSENS	04 79 60 25 25
	IFSI-IFAS de Savoie	Centre Hospitalier Métropole Savoie – 740 faubourg Mâché – BP 31125 – 73011 CHAMBERY Cedex	04 79 96 51 12
	IFAS Albertville-Môutiers	Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers – BP 207 – 73604 MOUTIERS Cedex	04 79 09 60 21
Haute-Savoie	IFSI-IFAS Alpes-Léman	Centre Hospitalier Alpes-Léman – 11 rue de la Fraternité – 74100 AMBILLY	04 50 82 32 42
	IFAS MFR Annecy-Le-Vieux	Maison Familiale Rurale – 70 route de Périmètre – 74940 ANNECY-LE-VIEUX	04 50 27 65 81
	IFSI-IFAS Annecy	Centre Hospitalier Annecy Genevois – 1 avenue de l'Hôpital – BP 90074 – Metz Tessy – 74374 ANNECY - PRINGY Cedex	04 50 63 62 55
	IFAS Bonneville	Fondation des Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude – 300 rue du Manet – 74 30 BONNEVILLE	04 50 07 30 00
	IFAS Rumilly	Centre Hospitalier Gabriel Déplante – 1 rue de la Forêt – CS 70088 – 74151 RUMILLY Cedex	04 50 01 80 38
	IFSI-IFAS Sallanches	Hôpitaux du Pays du Mont Blanc – 380 rue de l'Hôpital – 74700 SALLANCHES	04 57 27 20 44
	IFAS Les 3 Vallées	Lycée Professionnel Les 3 Vallées – 2 avenue de l'Ermitage – 74200 THONON-LLS-BAINS	04 50 71 77 88
	IFSI-IFAS Thonon-Les-Bains	Hôpitaux du Léman – 3 avenue de la Dame – CS 20526 – 74203 THONON ES BAINS	04 50 83 24 70

Solis reserve de modifications reserve

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes Service des métiers paramédicaux et du travail social 53 boulevard Vivier Merle 69429 LYON Cedex 03

Site internet: www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr Crédits photo: Istockphoto / mise à jour décembre 2023 Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités



Liberté Égalité Fraternité